|  |  |
| --- | --- |
|  | POLYNéSIE FRANçAISE |
| Le Ministre |  N° / MTTPapeete, le 14 mai 2020 |

à

Madame Eliane TEVAHITUA

Réprésentante à l’Assemblée de la Polynésie française

**Objet  :** Question Orale relative à la mise en place de l’assurance de chômage en Polynésie française.

Madame la Représentante,

OUI, notre Pays, subi une crise majeure comme jamais nous avons connu dû à la pandémie de Covid-19 qui frappe le monde entier. Pour protéger notre population, nos îles, nous avons pris la décision de confinement de la population le 21 mars dernier et nous avons fermé nos frontières.

Cette décision, et vous avez raison de le souligner, soutenue par les partenaires sociaux et la société civile, a été la bonne car moins de 2 mois après, nous pouvons affirmer que le virus ne circule plus et que la situation est maîtrisée.

Nous savions en prenant cette décision que le confinement allait avoir des répercussions pour de nombreuses entreprises, de nombreux salariés et travailleurs indépendants empêchés d’exercer leurs activités professionnelles avec pour conséquences la perte de revenus pour nombre d’entre eux.

C’est la raison pour laquelle, en toute urgence nous avons élaboré le Plan de sauvegarde de l’économie polynésienne et l’édifice de solidarité que nous avons présenté au lendemain de la décision de confinement.

La mobilisation massive des moyens financiers du Pays, a permis au gouvernement de prendre toutes les mesures urgentes et nécessaires en matière de santé publique, de préservation des emplois et des entreprises, mais également de renforcement des ressources dédiées à la solidarité afin d’accompagner nos populations les plus fragiles, en sachant que nous ne savions pas combien de temps le confinement allait durer, celui-ci étant liée à l’évolution de l’épidémie.

A cette occasion, je voudrais remercier l’ensemble de la représentation territoriale, pour son soutien quasi unanime à ces mesures qui étaient et sont encore nécessaires aujourd’hui. C’est avec cette organisation montée en toute urgence que nous avons pu être au rendez-vous des attentes de nombreux polynésiens ici à Tahiti mais aussi dans les îles. Ainsi, depuis le 20 mars, ce sont 15 000 personnes, salariés et travailleurs indépendants, qui ont pu bénéficier de l’aide du Pays pour un montant de 1,5 milliards.

Par ailleurs, vous le savez, pour favoriser les conditions de reprise de l’activité économique post-confinement, nous avons créé des dispositifs dont il nous reste à prendre les arrêtés d’application  :

* le DIESE est destiné à soutenir les entreprises qui auront réduit temporairement leur activité par une aide financière permettant de compenser la perte de salaire des salariés impactés par la baisse du temps de travail et
* le DESETI destiné quant à lui à compenser la perte de revenus des travailleurs indépendants contraints de cesser temporairement leur activité du fait de la crise.

Le Président l’a rappelé mardi aux partenaires sociaux consulté sur ces dispositifs : en l’état actuel de la situation du Pays, ces dispostifs ont été pensés pour soutenir les secteurs prioritaires dont celui du tourisme, de l’aérien, de la perliculture pour ne citer que ceux là, fortement impactés. Certaines organisations patronales nous demandent un dispositf de sauvegarde des emplois pour les entreprises amenées à ne pas reprendre leur activité. Nous l’entendons mais financer 100% de l’inactivité serait une caisse de chômage sans recette dédiée, mais totalement à la charge du Pays. Aux interrogations du Président sur cette question importante, il n’y a pas eu de réponse formelle des partenaires sociaux.

Notre Pays va rentrer dans une crise sans précédent qui aura pour conséquence la disparition de nombreux emplois, notamment dans le secteur du tourisme.

Madame la Représentante, vous nous interrogez sur la mise en place d’une caisse assurance chômage en Polynésie Française. Il s’agit d’un sujet sociétal important qui concerne tous les secteurs et tous les salariés privés de leur emploi contre leur volonté. Bien entendu, dans le contexte qui est celui que traverse notre Pays, nous y sommes favorables mais il faut que les partenaires sociaux y adhérent également car les financements nécessaires pour alimenter une assurance chômage doivent être partagés. Sur le temps long, ça ne peut pas être la seule collectivité qui porte le poids d’une caisse de chômage. Ca ne peut pas être non plus un prêt massif comme suggéré par certains. Oui, Madame la représentante, nous en appelons aussi à la solidarité nationale pour aider notre Pays à sauvegarder nos emplois.

Donc, oui Madame Tevahitua, notre gouvernement est prêt à engager les travaux avec les partenaires sociaux sur ce chantier important.

Je souhaiterais conclure en revenant sur votre propos introductif qui laisse à penser que le gouvernement ne semble pas prendre la mesure de la crise majeure que nous traversons. Sachez que nous sommes mobilisés comme jamais, que nous nous battons au quotidien, que nos équipes sont sur le pont. Nous espérons que dans la gestion de cette crise et sur les mesures à prendre à l’avenir vous saurez être à nos côtés force de propositions.

Mauruuru.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |